



YACHT CLUB DE GRANVILLE



## AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS 2018

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlements Spéciaux Offshore (RSO)

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception « C » norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap OSIRIS.
- 3.1.3 Suivant le nombre d'inscrits, la flotte pourra être divisée en 2 groupes.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription avec liste d'équipage, le jour de la régata ou sur internet en complétant le formulaire en ligne :

[http://www.yachtclubgranville.com/dossiers/dossiers.php?val=350\\_liste+equipage+regate+club](http://www.yachtclubgranville.com/dossiers/dossiers.php?val=350_liste+equipage+regate+club)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Gratuit pour les bateaux ayant acquitté le forfait annuel « Régates Club ». 15 € par jour de régata, ou 20 € par weekend, ou 50 € pour les 3 weekends programmés.

## 5. PROGRAMME

### 5.1

	Heure RV	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
10/03	10 :00	A partir de 11 :00
11/03	11 :00	A partir de 12 :00
24/03	10 :00	A partir de 11 :00
25/03	11 :00	A partir de 12 :00
07/04	10 :00	A partir de 11 :00
08/04	10 :30	A partir de 11 :30

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 :00

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions chaque jour.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits ou côtiers.

7.2 Emplacement de la zone de course : Les départs donnés de terre seront effectués sur la ligne du Club (Entre la tombée Ouest du Loup et le mât de pavillon sur la vieille jetée Ouest). Les départs en mer dans le Sud ou SSW de la Tourelle du Loup.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les parcours construits uniquement, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
  - (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : a minima

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps.

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : sans objet

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Non applicable

## 12. COMMUNICATION RADIO

Non applicable

## 13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Trophées aux premiers de chaque groupe + divers lots tirés au sort.

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Yacht Club.